

Aubergenville, le 18 mai 2020



Réouverture de la déchèterie d'Epône le 3 juin 2020

Informations pratiques et consignes à respecter

À compter du mercredi 3 juin, particuliers et professionnels pourront de nouveau accéder à la déchèterie d'Epône. Des aménagements ont été mis en place pour être en mesure de garantir désormais le respect des mesures sanitaires et de distanciation sociale.

Dans le contexte de crise sanitaire et pendant toute la période de déconfinement, la réouverture de l'équipement s'accompagne d'un dispositif spécial qui comprend :

- des mesures de protection de la santé du personnel
- un aménagement des jours et horaires d'ouverture
- des modalités pour respecter les gestes barrière sur site
- **des modifications sur les conditions de dépôts, dont la principale est désormais l'obligation de prendre rendez-vous à l'avance sur le site <https://www.rdv-decheterie.fr> service d'ores et déjà opérationnel.**

La déchèterie d'Epône (Route de Nézel - Lieu-dit "Les Beurrons" - 78680 Epône) est accessible aux :

- **particuliers** habitant les villes suivantes : Epône, La Falaise, Mézières-sur-Seine.
- **professionnels** dont le siège de l'entreprise est situé sur la commune d'Epône.

DISPOSITIF SPECIAL PENDANT TOUTE LA DUREE DU DECONFINEMENT

➤ Jours et horaires d'ouverture

Lundi : 14h - 17h

Mercredi, jeudi et vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h

Samedi uniquement pour les particuliers : 9h - 12h et 14h - 18h

Fermeture les mardis, dimanches et jours fériés.

➤ Marche à suivre et conditions pour un dépôt

- Prise de rendez-vous en amont sur le site <https://www.rdv-decheterie.fr>
- Dépôt limité à 1 m³ par passage pour les particuliers.
- Justificatifs à présenter pour les particuliers :
 - Badge ou justificatif de domicile
 - Pièce d'identité
- Justificatifs à présenter pour les professionnels :
 - Kbis prouvant que le siège de l'entreprise se trouve sur la commune de la déchèterie.
 - Carte grise

➤ Consignes sanitaires à respecter sur site

- Respecter les distances sociales et gestes barrières
- Présenter ses justificatifs à travers la vitre.
- Il est recommandé de porter un masque et des gants, de se laver les mains avant et après son passage en déchèterie.

En cas de non-respect, les déposants seront refusés.

Ne sont pas autorisés : les véhicules équipés de bennes basculantes (camion plateau, etc.), les véhicules dépassant 1m90 de hauteur, remorques supérieures ou égales à 500 kg, les demandes de dépôt exceptionnel.

En cas de saturation des bennes ou des contenants, la déchèterie devra fermer, le temps de procéder à l'évacuation des déchets.